USM
UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

CSA – Services judiciaires
Jeudi 19 novembre 2026
Déclaration liminaire

Monsieur le directeur,

L'USM est présente dans le dialogue social pour faire valoir le point de vue des magistrats. Cela semble utile et même naturel au sein de ce ministère. Pourtant ces derniers temps, le monde semble peuplé d'Erostrate, de ceux qui veulent supprimer le fait syndical dans la magistrature osant même la comparaison avec les forces armées, signant là leur incapacité manifeste à penser l'indépendance de l'autorité judiciaire. En 356 avant JC, Erostrate brûle le temple d'Artemis à Ephèse. Interrogé, il confesse avoir été motivé uniquement par la recherche de célébrité et n'avoir pas trouvé d'autres voies pour y accéder.

Interdire aux magistrats d'adhérer au syndicat de leur choix serait une formidable régression démocratique en même temps qu'une entorse profonde à nos règles constitutionnelle. Et pour quelle fin ? Assurer nous dit-on l'impartialité du magistrat. L'USM est largement majoritaire dans la magistrature avec 61 % aux dernières élections. Quand avons-nous manqué à nos obligations déontologiques ? Quand avons-nous manqué à l'impartialité telle qu'elle imposée par notre état de magistrat ? Quand avons-nous porté des points de vue politiques ? Jamais.

Nous prenons toute notre part dans le débat public concernant la justice. Les parlementaires nous entendent régulièrement sur projets et propositions de loi ; ainsi par exemple avons-nous été entendu sur la loi n° 2026-630 du 13 juillet 2026 visant à assurer le droit de chaque enfant à être assisté d'un avocat dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative et de protection de l'enfance. N'est-ce pas intéressant d'avoir le point de vue de ceux qui en juridiction vont mettre en œuvre les réformes ?

N'est-ce pas utile de vous dire que les juges des enfants ainsi que leurs greffiers ne pourront pas faire face à la présence systématique d'un avocat ? L'augmentation du temps d'audience allongera les délais de convocation qui sont absolument cruciaux pour une prise en charge de qualité ? Si nous ne sommes plus là, qui le dira ?

Au surplus, faudrait-il donc se taire et cesser d'alerter sur l'état d'épuisement des magistrats ? Faudrait-il ne plus dire les charges sans cesse nouvelles qui pèsent sur nos collègues ? Faudrait-il passer sous silence leur abnégation, le sens du devoir qui les honorent ? Faudrait-il se taire lorsque les magistrats sont gagnés par l'angoisse d'avoir pris la mauvaise décision dans un flot ahurissant toujours plus fort de dossiers et devoir en répondre au journal télévisé du soir ? Casser le thermomètre n'a jamais fait tomber la fièvre.

L'USM se battra de toutes ses forces pour mettre en lumière les dangers d'une telle proposition pour nos concitoyens et pour l'état de notre justice. L'USM ne sera jamais du côté des apprentis sorciers, de ceux qui démantèlent un mécanisme complexe, nuancé, équilibré qu'ils ne comprennent pas, déclenchant ainsi un chaos collectif qu'ils seront incapables d'endiguer. Nous refuserons que soit sacrifié l'intérêt général sur l'autel d'une idéologie ou d'un intérêt particulier.

Monsieur le directeur, Le Clezio écrivait que « le mouvement est facile à affoler. L'équilibre est facile à détruire ». Gardons-nous de détruire ce qui fait le débat, la contradiction, l'échange. Nous sommes tous riches de nos confrontations.

Et gardons aussi en mémoire que l'histoire enseigne que les éphésiens interdirent à jamais que le nom d'Erostrate soit cité.

Pour l'USM,

Aurélien MARTINI,
Chargé de mission.